

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

29

Nombre de votants :

28

Date de convocation :

23 juin 2017

Date d'affichage :

6 juillet 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 29 juin le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 23 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BOISSET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes LAFOND (jusqu'à la question n° 26), LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

**ABSENTS :**

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY*

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Thierry ROUX*

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à José DUBREUIL*

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale  
*absente*

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale  
*absente*

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal  
*absent*

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 27*

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierre CERLES*

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Emilie LARRIEU*

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Agnès MOLLON*

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal  
*absent*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Catherine VILLER**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2017**

**QUESTION N° 7**

**OBJET : Mandat spécial pour une mission en septembre 2017 :  
remboursement de frais**

**RAPPORTEUR : Stéphanie FLORI-DUTOUR**

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »  
qui s'est réunie le 15 juin 2017.**

Conformément à l'article L.2123-18 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), les élus doivent avoir un mandat spécial de la part du conseil municipal, si l'élu ne dispose pas de délégation ou bien si celle-ci n'est pas en rapport avec le motif du déplacement. Ce mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communales, en dehors de l'exécution habituelle des fonctions dont l'élu est investi, pour la durée du déplacement.

Va ainsi avoir lieu :

**Le déplacement, en Allemagne à NORDLINGEN :**

Ce déplacement a lieu dans le cadre du jumelage à l'occasion de la foire, à Nördlingen, en Allemagne, ville jumelée avec la Ville de Riom, qui se déroule du 5 au 11 septembre 2017.

L'objet est la promotion de la Ville de Riom.

Le déplacement aura lieu en mini bus. Il concernera 2 élus :

- Monsieur Daniel GRENET, adjoint, qui dispose d'une délégation se rapportant au déplacement,
- Monsieur Pierrick VERMOREL, Conseiller municipal délégué à la politique de Solidarité et d'Action Sociale, pour lequel il est nécessaire d'attribuer un mandat spécial.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **donner mandat spécial à l'élu cité ci-dessus,**
- **autoriser la prise en charge des frais inhérents à l'exécution du mandat spécial.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 29 juin 2017**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**